LES FONDAMENTAUX DE LA PAIE

TRANSPORTS 62 FORMATION

PUBLIC, PRÉREQUIS & MODALITÉS D'ACCÈS

✓ Groupe de 12 Personnes maximum

✓ Chef d'entreprise, personnel RH, gestionnaires responsables paie

✓ Pas de prérequis

✓ Personnes en situation de handicap : l'accessibilité peut être adaptée (nous contacter pour étudier votre situation)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux participants de :

✓ Comprendre et maîtriser les dispositions conventionnelles, légales et réglementaires liées à la rémunération du conducteur

✓ Comprendre les techniques de gestion des absences

✓ Appréhender le calcul de la nouvelle formule l'allègement de charges patronales dit « réduction Fillon »

INTERVENANT

Alexis MORET (responsable juridique)

DATE, DURÉE, ET LIEU

Jeudi 15 octobre 2026

9h - 12h30 / 13h30 - 17h
(7 heures de formation)

Locaux de la FNTR Pas-de-Calais :
230 Allée du Luxembourg, Zone Artoipôle II
62128 Wancourt

TARIF

550 € HT adhérent FNTR 62

650 € HT non adhérent

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✓ Diaporama projeté sur grand écran + manuel de formation remis à chaque participant en début de session

- Exercices pratiques / QCM d'évaluation en fin de session

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION

✓ Emargement par les stagiaires et le formateur / Attestation individuelle de suivi de la formation

✓ QCM en fin de cession / Questionnaire d'évaluation de la formation

PROGRAMME DE FORMATION

1. LES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

- Catégories de roulant, groupes et coefficient
- Taux horaires conventionnels et ancienneté
- Heures d'équivalence/Heures supplémentaires
- Indemnisation du travail de nuit
- Jours fériés chômés / travaillés…

2. BULLETIN DE SALAIRE

- Les repos compensateurs
- Les frais de déplacement
- L'option déduction forfaitaire spécifique (DFS)

3. LA GESTION DES ABSENCES ET LEUR INDEMNISATION

- Indemnisation des CP
  - **Acquisition des CP en cas d'absence maladie ou AT**
- Gestion de l'absence non rémunérée
- Indemnisation des RC et Jours fériés

4. LES COTISATIONS SOCIALES DU TRANSPORT

- Les charges spécifiques au TRM
  - **Le Versement mobilité (ex versement transport)**

5. LES ALLEGEMENTS DE CHARGES

- Exonération de cotisations salariales sur les HS & défiscalisation
  - **Nouvelle RGDU : Maîtriser la formule de base et les cas complexes (DFS) ainsi que les correctifs (équivalences, absences non rémunérées ou partiellement rémunérées…)**

Convention de formation : adressée à l'inscrit dès réception du bulletin d'inscription.
Attestation de suivi de stage : adressée à l'issue du stage avec votre facture.
Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 8 jours avant le début de la formation.
Toute formation commencée est due dans sa totalité.